

**BOURSE D'ÉCRITURE DOCUMENTAIRE
À L'OCCASION DU
16^E FESTIVAL DU FILM SUR L'ART**

**La peinture, l'architecture, le design, la musique, le cinéma, la littérature,
l'art en général vous passionne ?**

Vous êtes un étudiant inscrit dans une école de cinéma francophone ?

**Vous êtes réalisateur, vous avez 30 ans maximum et vous travaillez sur un artiste belge
francophone ?**

Vous avez envie de développer un projet de documentaire sur l'art ?

**La Fédération Wallonie-Bruxelles offre, dans le cadre du Festival du Film sur l'Art 2016,
une bourse d'un montant de 1250 euros visant à récompenser le meilleur projet
de documentaire sur l'art.**

**Le Centre Vidéo de Bruxelles (CVB) propose de son côté un accompagnement
de production au projet du lauréat.**

ENVOYEZ-NOUS VOS PROJETS AVANT LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2016



Article 1 – Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne répondant à l'un de ces deux critères :

- être un étudiant inscrit dans une école francophone,
- ou
- être un réalisateur de 30 ans maximum qui soumet un projet en lien avec l'art belge francophone

Article 2 – Dossier à remettre

La bourse récompensera un projet de documentaire lié à la pratique artistique.

Le dossier envoyé doit rendre lisibles les motivations, le contenu, la cohérence et l'univers artistique dont le projet veut témoigner. La forme choisie est laissée à l'appréciation du candidat. Toutefois, devront aussi être impérativement remis :

- 1) Une lettre écrite ou une vidéo qui vous présente
- 2) Une lettre d'intention explicitant le désir de se lancer dans ce projet
- 3) Un dossier iconographique : soit les images de l'artiste ou de l'œuvre abordée, soit des images source d'inspiration, d'univers, d'atmosphère.

Le cas échéant, des prises de vues du film en cours.

Article 3 – Modalités de dépôt

Chaque participant soumettra son projet en 2 exemplaires par voie postale à l'adresse suivante :

Festival du Film sur l'Art – Centre du Film sur l'Art – 19 F Avenue des Arts – 1000 Bruxelles

L'envoi postal se fera aux frais du participant.

Le dépôt sera accompagné d'un court CV du réalisateur.

À l'issue du festival, les projets soumis au concours seront conservés. Les copies ne seront donc pas restituées aux participants.

Par l'envoi, le réalisateur souscrit entièrement au règlement du concours.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 1^{er} septembre 2016. Tous dossiers réceptionnés après cette date ne seront pas pris en compte et la demande sera automatiquement inéligible.

Article 4 – Sélection

Les dossiers seront examinés par un comité constitué de spécialistes de l'art et du cinéma, ainsi que d'un producteur du Centre Vidéo de Bruxelles (CVB). Le CVB proposera un accompagnement du projet qui aura remporté la bourse.

Les résultats seront annoncés lors de l'Ouverture du prochain Festival, soit le vendredi 18 novembre 2016.

Article 5 – Remise du prix

À l'issue du 16^e Festival du Film sur l'Art (du 17 au 20 novembre), la somme de 1.250 € sera remise au lauréat.

Responsables:

Centre du Film sur l'Art

cfa@scarlet.be / +32 (0)2/ 217 28 92

Rappel : date limite de dépôt des dossiers : 1^{er} septembre 2016